

# PROCÈS LOI DIARD: VICTOIRE DU SNGAF

15/11/19

## Amis du ciel et de l'espace intersidéral,

Nous sommes heureux de pouvoir vous l'annoncer, **la justice vient de condamner Air France, dans le procès engagé par le SNGAF, pour l'utilisation frauduleuse des dispositions de la Loi Diard faite par la compagnie.**

**AF est donc reconnue COUPABLE** de l'utilisation des déclarations individuelles Loi Diard pour recomposer les équipages. **COUPABLE** du défaut de paiement des journées «continuité grève». **COUPABLE** enfin de défaut de paiement des journées de repos afférents aux jours de grève.

Dès aujourd'hui, toute personne ayant été victime des dispositions illégales de «continuité grève» et du non paiement des salaires afférents aux jours de repos non grevés, peut aller aux prud'hommes **recupérer son salaire injustement volé. Dès aujourd'hui, AF ne pourra plus utiliser les déclarations individuelles «Loi Diard» pour recomposer les équipages en amont.**

Nous retrouvons l'efficacité opérationnelle syndicale qui nous avait quittée depuis bien longtemps à force de signatures complaisantes. Ce fut un long combat avec de bien multiples batailles. Mais soyons lucides, ce n'est peut être pas terminé. De 2 choses l'une : soit la Direction choisit de se conformer à cette décision de justice et fait amende honorable en se comportant en gentlemen.

Soit elle fait appel, prouvant au passage son désir de nous réduire au silence pour mieux presser notre population. **Mais aujourd'hui, NOUS AVONS GAGNÉ.**

Ces derniers temps, **la non-signature du SNGAF sur cet avenant à l' ACG modifiant le service LC (plating) et les compositions équipage et ratios PAX/PNC** a suscité un certain émoi chez nos collègues de la vieille garde syndicale. Nous ne reviendrons pas là dessus. Le SNGAF n'est pas une formation d'intermittents du spectacle syndical. D'abord, on a pas de temps à y accorder et d'autre part, **nous avons choisi de créer notre propre syndicat corporatiste** parce que nous étions justement fatigués d'un certain nombre de choses, et en premier lieu desquelles les **guerres de tracts chronophages et stériles entre syndicats**, pendant que NOUS, Navigants, nous trimions à s'en bousiller la santé.

Nous rappellerons donc juste les FAITS suivants :


**Cet avenant signé par l'UNSA, l'UNAC, et le SNPNC entraîne les modifications suivantes :**


 Mise en place du **plating en J**

 **Ratio** de 1 PNC pour 48 sièges en Economy (à ce jour : 43 en Y et 54 en M)

 **1 PNC en moins** sur les A330 rétrofités (15 avions)

 **1 PNC en moins** sur les A350 (28 avions à terme)

 **1 PNC en moins** sur le 777-200 28J (12 avions)

 **1 PNC en plus** sur B777-300 14J (12 avions).

**RÉDUCTION** totale d'1 PNC sur 55 coques avion et une **AUGMENTATION** d'1 PNC sur 12 coques avion.

Vous avez été nombreux à refuser de valider cet avenant (82% des adhérents SNGAF ont voté NON). **Il faut dire que nous avons été transparents avec vous, en vous expliquant que ce dernier, en plus de dégrader nos conditions de travail, impactait de manière inacceptable le droit de grève et l'efficacité syndicale en y intégrant grossièrement une clause suspendant les dispositions de stabilité planning EN CAS DE MOUVEMENT DE GRÈVE.**

Pour le SNGAF, considérer notre métier par le seul prisme du court terme est une erreur inacceptable. Nous nous attachons à penser et réaliser tous nos mouvements en pleine conscience des enjeux à long terme. À l'heure où des combats seront à mener comme pour sauver nos retraites et les 5 milliards d'euros de notre CRPN par exemple, des mesures d'entrave au droit constitutionnel de grève nous semblent inconcevables... **Le retrait de cette clause de l'avenant comme nous le demandions a été refusé, que cela soit par la Direction (à la rigueur, c'est cohérent), MAIS AUSSI par les AUTRES SYNDICATS (à la rigueur...?! non, c'est pas cohérent du tout...)** Peut être n'avons nous pas les mêmes exigences pour notre corporation, voilà tout.

**Nous considérons que signer de suite en se laissant mettre la pression est une erreur.** Nous avons analysé le profil de notre direction. Nous savions qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'aller au carton avec une grève. Nous savions qu'en ne signant pas, nous les ferions donner plus à notre corporation. Notre idée était de rester sur cette position jusqu'à récupérer notre dû. Force est de constater que c'était la bonne, **puisque en refusant de signer la première mouture, nous avons collectivement obtenu plus.** On aurait pu obtenir encore mieux si les signataires nous avaient suivi et n'avaient pas apposé leurs signatures aussi vite... Bref, chacun ses stratégies, chacun ses raisons.



**Voilà pourquoi il était impératif pour nous d'enlever de l'avenant cette atteinte au droit de grève pour ne pas nous rendre complice d'une chose que nous dénonçons devant les tribunaux.** Ne pas le faire aurait été un peu comme attaquer la B-Scale en justice tout en signant une nouvelle grille de salaire pour tous les transfuges de JOON et tous les futurs embauchés à compter de janvier 2019... (Ho ! Wait a minute...)

Bref. Tu l'as compris. **Ne pas signer cet avenant, c'était montrer à Vera Cruz que NON, nous ne sommes pas prêts à accepter n'importe quoi.** Montrer que NON, être représentatif ne veut pas dire docile et servile. OUI, la Direction va devoir mettre la main à la poche. Et OUI, le SNGAF demande que les PNC, comme les lois de notre pays, soient respectés. Sans quoi, nous nous retrouverons au tribunal pour en parler de vive voix autant de fois que nécessaire.

Vous l'avez compris, le SNGAF ne saurait se satisfaire d'un lit fait à CDG et de quelques pourboires contre des dispositions visant à nous faire taire ou nous épuiser à la tâche d'avantage.



Pour finir, au titre de l'article 700, **Air France va se voir condamner à nous rembourser les frais de justice** de ce procès qu'elle a perdu. C'est pas des millions (3000€), mais **ils seront offerts aux orphelins de la SSNAM pour Noël.**

Cet argent nous appartient collectivement. Cette victoire est celle des PNC, elle ira donc à nos enfants.

**Le SNGAF veille sur la famille, jusque dans les moindres petites lignes d'un avenant qui n'est rien de plus, encore une fois, qu'un coup de botox sur un visage que l'on finit par ne plus reconnaître...**